

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
WEEPACKUP SARL, à destination de sa clientèle professionnelle
Applicables à compter du 1^{er} JANVIER 2023

1. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « **CGV** ») sont éditées **WEEPACKUP SARL** (ci-après le « **Vendeur** ») dont les coordonnées figurent en bas de page. Les présentes CGV s'appliquent à toutes les relations commerciales actuelles et futures concernant la vente des produits des marques « **WEEPACKUP** », « **WEEPACK** » et « **PACK UP** » (ci-après les « **Produits** »). Elles sont applicables entre le Vendeur et toute entreprise qui effectue un achat de Produits (ci-après le « **Client** », le « **Vendeur** » et le « **Client** » étant collectivement dénommés les « **Parties** »). Les livraisons et les prestations du Vendeur reposent exclusivement sur les présentes CGV et s'appliquent en particulier aux ventes et/ou aux livraisons des Produits qu'ils soient fabriqués par le Vendeur lui-même ou qu'ils soient achetés auprès de ses fournisseurs. Les présentes CGV s'appliquent dans leur version actuelle et prennent sur les éventuelles conditions contractuelles du Client. Par conséquent, toute condition contraire ou divergente du Client ne sera pas reconnue par le Vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance, à moins que le Vendeur ne l'ait expressément approuvée par écrit, au cas par cas. Le fait que le Vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites dispositions.

2. Commandes

Les commandes parvenues au Vendeur sont réputées légalement signées. Elles ne peuvent engager le Vendeur qu'après l'envoi par ses services d'une confirmation de réception par écrit, adressée au Client par tous moyens. Sauf stipulation contraire, la confirmation d'une commande par le Vendeur entraîne l'acceptation des présentes CGV par le Client comme accord-cadre et s'appliquent également aux futurs contrats relatifs à la vente et/ou à la livraison des Produits avec le même Client, sans qu'il soit nécessaire de les rappeler à chaque fois. Toute commande doit porter sur un montant minimal de **500 CHF**. En outre, toute demande de livraison partielle ou anticipée entraînera des frais à hauteur de **75 CHF** et la facturation de la plus-value du transport.

3. Livraisons

Délai : Les délais et les dates de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif ; ceux-ci dépendent notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes. Le Vendeur s'efforce de respecter les délais de livraison qu'il indique lors de la validation de la commande, étant convenu que les délais ne sont pas contractuels et n'engagent aucunement le Vendeur. Les délais seront repoussés lorsque des circonstances contraignantes, indépendantes de la volonté du Vendeur se produisent, tels que des événements naturels, la mobilisation, la guerre, les épidémies etc. Étant donné que le Vendeur achète en partie des Produits auprès de ses fabricants, la livraison des Produits intervient sous réserve de la livraison par des tiers. Le Vendeur ne sera par conséquent pas être tenu des délais indiqués en cas de manquement de son fournisseur. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à l'octroi d'aucune pénalité ou indemnité de quelque nature que ce soit du Vendeur, ni motiver l'annulation d'une commande par le Client.

Les conséquences juridiques dans le cas où le Vendeur se trouve en situation de retard avec son obligation de prestation sans que ce retard soit imputable au comportement d'un tiers ou à un cas de force majeure reposent sur les dispositions légales de l'article 107 CO. L'application de l'article 190 CO est exclue.

Risques : Les livraisons s'effectuent aux risques et périls du Client, sauf accord contraire établi par écrit. Les risques sont transférés au Client dès l'expédition ou la remise des Produits commandés par le Vendeur à l'expéditeur ou au transporteur. Il en résulte que les Produits achetés voyagent aux risques et périls du Client auquel il appartient en cas d'avaries ou de manquant, de faire toutes réserves ou d'exercer tous recours auprès du transporteur responsable. Par conséquent, le Client ne dispose d'aucun recours en garantie contre le Vendeur en cas de défaut de livraison des Produits commandés, ni des dommages survenus en cours de transport ou de déchargement, indépendamment du transfert de propriété et ce quelque soit la date de paiement des Produits.

Suspension des livraisons : En cas de défaut de paiement de l'intégralité d'une facture venue à échéance et après mise en demeure dans les 48 heures restée infructueuse, le Vendeur se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir.

4. Tarifs

Les prix des Produits, du transport et des prestations de service sont ceux en vigueur à la date de la passation de la commande qui fait foi. Ils sont exprimés en Francs Suisses (CHF) et tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande. Les frais de transport sont calculés à part, selon le tarif en vigueur. Ces prix sont fermes et définitifs à la date de l'édition de la facture. Le Vendeur se réserve le droit d'augmenter le prix des Produits, après en avoir informé le Client en temps opportun et avant la livraison des Produits, suite à une évolution générale et incontrôlable du prix résultant par exemple d'une fluctuation du taux de change, de l'évolution de la réglementation des devises, de l'augmentation des droits de douane, de l'augmentation du coût des matières premières ; l'augmentation du prix des Produits en résultant est considérée comme convenue et est à la charge du Client.

5. Modalités de paiement

Les factures du Vendeur sont payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. La date d'échéance figure sur la facture. Sauf stipulation contraire, aucun escompte ne sera accordé pour paiement comptant ou anticipé. Le paiement est considéré comme valable à compter de sa réception sur le compte bancaire du Vendeur. Si le Client a un retard de paiement, les dispositions de l'article 102 et suivants CO s'appliquent. Les dispositions légales relatives au caractère non obligatoire de la fixation des délais au sens de l'article 108 CO demeurent réservées. Toute compensation de créance à l'encontre de WEEPACKUP SARL est exclue.

6. Sanction du retard de paiement et pénalités

Après expiration du délai de paiement tel que mentionné à l'article 5 des présentes CGV, le Client se trouve en situation de retard. À partir du début du retard de paiement, l'acheteur doit s'acquitter des intérêts de retard qui représentent une majoration de 5 % du prix de vente. Le Vendeur se réserve expressément le droit de faire valoir d'autres préjudices au titre du retard de paiement. Le Client ne peut exercer un droit de compensation. Des frais de relance seront exigés par le Vendeur dès la deuxième relance. Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient

dues pour d'autres commandes ou pour toute autre raison deviendraient immédiatement exigibles. En outre, s'il apparaît, après la conclusion du contrat de vente, que l'exigence du Vendeur concernant le paiement du prix de vente est compromis par le manque de ressources du Client (du fait de l'ouverture d'une procédure de faillite par exemple), le Vendeur est en droit d'exiger une garantie du prix de vente, interrompre toute livraison ultérieure ou opter pour la résiliation des commandes correspondantes sans le Client ne puisse prétendre à des dommages et intérêts.

7. Réserve de propriété

Le transfert de propriété de tous les Produits livrés est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix de vente par le Client et jusqu'au règlement de toutes les réclamations futures et des autres engagements pris par le Vendeur dans l'intérêt du Client. Le Vendeur est en droit d'inscrire la propriété dans le registre des pactes de réserve de propriété compétant, le Client lui donne expressément son consentement. La réserve de propriété perdue, même si un Produit livré a été transformé en un nouvel objet. Le Client s'engage à ne pas céder les Produits livrés à des tiers avant le paiement intégral du prix d'achat, le Vendeur étant autorisé, après que ce soit écoulé un délai supplémentaire, à reprendre les Produits. En cas de saisie ou autres prétentions de tiers, le Client est tenu d'en informer immédiatement WEEPACKUP SARL.

8. Propriété Intellectuelle, droits de brevet et des marques

Tous les devis, descriptions, échantillons, Produits, photos, plans et documentations techniques restent la propriété du Vendeur. Ils ne peuvent être copiés ou mis à disposition des tiers ou utilisés en vue de réaliser soi-même les Produits correspondants. Ils doivent être restitués à la demande du Vendeur.

9. Responsabilité du Vendeur – Garantie

Garantie : Sauf disposition contraire stipulée dans les articles ci-après, les prescriptions légales s'appliquent aux droits du Client en présence de défauts matériels et de vices juridiques (tels qu'une livraison incorrecte). Les droits de garantie n'existent pas en cas de différence seulement insignifiante par rapport à la qualité convenue, en cas d'altération seulement insignifiante de l'utilité ou en cas de variations usuelles de la qualité. Les droits de garantie du Client sont soumis à la condition que ce dernier ait rempli correctement ses obligations conformément à l'article 201 CO (réclamation pour défaut). Si l'acheteur accepte la marchandise sans contester, toute réclamation pour défaut formulée ultérieurement sera rejetée comme tardive et deviendra caduque, sauf s'il existe des défauts cachés qui n'ont pas pu être immédiatement détectés. Dans ce cas, le Client devra le communiqué au Vendeur immédiatement. La notification sera considérée comme immédiate si elle est effectuée dans un délai de huit (8) jours, l'envoi à temps de la notification étant insuffisant pour que le délai soit respecté. Si le Client omet de procéder à la vérification et/ou à la notification conforme des défauts constatés, le Vendeur décline toute responsabilité pour le défaut non signalé. L'obligation de garantie du Vendeur est strictement limitée au remplacement du Produit défectueux. Toute autre garantie supplémentaire est exclue par le Vendeur dans la mesure où la loi le permet. Le Vendeur est en droit de subordonner le remplacement du Produit au paiement par le Client du prix échü. En cas de livraison de remplacement, le Client doit restituer au Vendeur le Produit défectueux conformément aux dispositions légales. En pareil cas, les dépenses encourues sont à la charge du Vendeur si un défaut est effectivement constaté. En revanche, si une réclamation du Client s'avère non justifiée, le Vendeur peut exiger un dédommagement au titre des frais encourus. En cas de défauts insignifiants, une diminution du prix de vente est exclue. Sont également exclus au titre de la garantie du Vendeur : des prétentions à des dommages et intérêts, l'annulation ou la résiliation du contrat de vente, des demandes d'indemnisation du Client pour des dommages ne concernant pas directement les Produits tel qu'un manque à gagner et d'autres dommages directs ou indirects.

Limitation de responsabilité : Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien et de stockage des Produits de la part du Client. Les circonstances suivantes ne justifient pas le recours en garantie, notamment : si les Produits ont fait l'objet d'un usage anormal, ont été employés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués ou s'ils ont été stockés dans de mauvaises conditions, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites dans la notice d'utilisation ou en cas de non-respect des conditions de stockage prescrites par le Vendeur. Elle ne s'applique pas non plus en cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien ou bien en cas de transformation du Produit.

10. Annulation d'une clause et autres dispositions

Si l'une ou plusieurs clauses des présentes CGV s'avérait nulle, invalide et/ou si les présentes CGV devaient comporter une lacune, la validité des autres clauses ne s'en trouve pas affectée. Pour remplacer la ou les clauses non valides, une nouvelle clause est définie avec effet rétroactif ; cette clause doit correspondre au plus près de la volonté économique des Parties. La même règle s'applique en cas de lacune dans les présentes CGV.

WEEPACKUP SARL se réserve le droit de modifier en tout temps ces présentes CGV.

Des clauses secondaires ou des ajouts aux présentes CGV ne sont valables que si elles sont consignées dans un contrat additionnel écrit, signé et faisant explicitement référence à ces CGV.

11. Droit applicable et Jurisdiction compétente

Les présentes CGV, toutes les relations juridiques et les contrats conclus dans le cadre de ces conditions entre le Vendeur et le Client sont régies par le droit suisse. Le règlement des litiges pouvant survenir entre les Parties relève des tribunaux du siège de Vendeur. Cependant, le Vendeur est également en droit de s'adresser aux tribunaux du siège du Client.

12. Protection des données personnelles

Dans le cadre de ses relations commerciales avec le Client, WEEPACKUP SARL est autorisée à traiter, au sens de la loi fédérale (suisse) sur la protection des données, les données sur le Client obtenues en raison des rapports contractuels ou en rapport avec celui-ci, indépendamment que celle-ci proviennent du Client lui-même ou de tiers. Le Client donne son autorisation pour cela et prend acte du fait qu'un transfert des données à l'étranger peut aussi avoir lieu lors de transactions commerciales avec des fournisseurs étrangers. Les Parties s'engagent à réserver un traitement confidentiel à toutes les informations qu'elles échangent entre elles dans le cadre de leur relation commerciale. Elles ne transmettent aucune information à des tiers non autorisés, que ce soit pendant ou après le terme de leur collaboration. Les données ne sont traitées que dans la mesure où elles sont effectivement nécessaires à l'exécution de l'accord entre les Parties.